Monsieur le Président,

Alors que le transfert des agents du Service du Patrimoine Naturel vers l'Agence Française pour la Biodiversité est en train d’être mis en place par le Ministère de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer, et qu’un calendrier de ce transfert semble acté, les instances de l'établissement et les organisations syndicales du Muséum n'ont pas été, à ce jour, consultées.

Le SNPTES et la CGT refusent les méthodes du Ministère et de laisser imposer à notre établissement, sans aucune concertation :

- le transfert vers l'AFB d'une des cinq missions fondamentales du Muséum ;  
- le désengagement financier de notre Ministère de tutelle et le transfert de la subvention au profit de l'AFB ;

- le transfert des agents contractuels du MNHN sur convention MEEM à l'AFB dans un délai de un à trois mois ;

- le chantage individuel qui est fait aux agents (malgré leur ancienneté), par le choix de passer à l'AFB ou de rester au Muséum au risque d'être licencié lorsque le financement du Ministère sera transféré à l'AFB.

Alors que le gouvernement est enfin prêt à créer des postes sous plafond d'emploi, en reconnaissance de l'excellence du travail d’expertise réalisé au Muséum, nous demandons une nouvelle fois, comme nous l'avons fait au cours du Comité Technique du 16 juin 2016, que l’établissement puisse bénéficier du cadre de gestion des contractuels de l'environnement :

- par modification de l'article 1 du décret au même titre que quatre autres établissements dérogatoires (l'établissement public du Marais Poitevin, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Parcs nationaux de France) ;

- ou conformément à l'article 18 de ce décret par publication d'un décret simple.

Nous demandons également que l'ensemble des personnels de notre établissement impliqués dans les missions d’expertise et dont les postes sont financés par le Ministère (et pas seulement et arbitrairement 75 personnes) bénéficient de ce cadre de gestion, assortis de contrats à durée indéterminé, sans obligation de transfert à l'AFB comme le prévoit le décret actuel.

Nous vous demandons enfin, conformément à ce que vous aviez annoncé lors de votre prise de fonction, de défendre l'unité du MNHN et de ses missions, en vous opposant au démantèlement de notre établissement.

Nous souhaitons être reçus le plus rapidement possible pour discuter de cette situation et vous faire part de nos revendications, en présence du Directeur Général Délégué à la Recherche et à l’expertise.

Le SNPTES et le Syndicat CGT du Muséum